

La courte échelle : quand un château s'écroule

André Vanasse

Numéro 157, printemps 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/73522ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (2015). La courte échelle : quand un château s'écroule. *Lettres québécoises*, (157), 3-4.

La courte échelle : quand un château s'écroule

Pour plusieurs, la faillite de La courte échelle a été perçue comme une annonce imprévue, sinon incroyable. Pourtant, dans le milieu de l'édition, certains savaient que les choses allaient mal depuis longtemps : Hélène Derome ramait dans le sens contraire du courant depuis plusieurs années. Elle en arrachait !

La nouvelle nous est parvenue en deux étapes. Il y a eu d'abord l'annonce des difficultés sérieuses de La courte échelle qui forçaient Hélène Derome à fermer momentanément ses portes le 23 septembre 2014 pour tenter une restructuration. Puis le 9 octobre suivant, ç'a été le couperet : elle déclarait faillite !

S'en sont suivies des attentes déçues et de la colère, sinon la totale déception, quand on a appris que les auteurs ne pourraient récupérer les droits sur leurs livres, le syndic offrant à tout acheteur l'ensemble des titres détenus par La courte échelle. Ce sont 700 titres écrits par 231 auteurs qui ont été « séquestrés » quand ces derniers ont appris que la Loi fédérale sur la faillite avait préséance sur la Loi québécoise sur le statut professionnel de l'artiste. Pour ma part, je n'ai guère été surpris : de tout temps, les individus ont été laissés pour compte au profit des banques. Rien de nouveau sous le soleil.

Une nouvelle quasi escamotée

Il y a une nouvelle, par ailleurs, qui semble avoir été moins diffusée, mais qui a toute son importance : à la suite de la faillite de Distribution de livres Mirabel (DLN), Hélène Derome s'est tournée vers les Messageries de presse Benjamin et a même consenti à vendre 25 % de ses actions à Paul Benjamin, propriétaire des Messageries, en affaires depuis un siècle. Or, ce dernier a déclaré faillite en janvier 2014. Difficile de ne pas voir l'effet domino qui en a découlé même si peu de personnes ont fait le lien entre la faillite de Benjamin et celle, quelques mois plus tard, de La courte échelle. Paul Benjamin lui a-t-il réclamé sa part des actions dans La courte échelle pour se renflouer ? Cela est tout à fait probable.

L'ampleur de la faillite de La courte échelle est considérable : plus de quatre millions de dollars ! Enquête faite auprès de Louis Dubé, de la Société des entreprises culturelles (SODEC), il appert que La courte échelle a bénéficié de l'aide de la SODEC de même que de celle de la Caisse de la culture. Je n'ai pas demandé à M. Dubé quels montants avaient été consentis,

la courte échelle

mais je me suis dit que les prêteurs n'avaient sans doute pas prévu que le marché du livre irait de mal en pis. Cela s'est traduit par des pertes de 10 % pour les années 2009 à 2012, puis d'un léger bénéfice en 2013 suivi d'une chute astronomique de 10 % au cours des cinq premiers mois de 2014. Dans ces conditions, impossible pour Hélène Derome de sortir du trou dans lequel elle était plongée. Et si elle a déjà pu déclarer que La courte échelle avait vendu un million d'exemplaires à l'étranger, ce n'était sans doute plus le cas ces dernières années. L'édition va mal dans le monde. Quand la France pilonne de 80 à 100 millions de livres par année, c'est-à-dire 25 % de sa production, c'est le signe que nous sommes entrés dans une sérieuse crise de l'édition. Or, ici au Québec, ce pourrait être pire encore, comme je l'ai écrit dans mon éditorial du numéro 155 (août 2014) : selon M. Gaymard, qui a réalisé l'étude sur le pilonnage en France, celui-ci atteindrait 40 % aux États-Unis. Si c'est le cas, alors nous en sommes sans doute au même niveau que les États-Unis.

Dans ces conditions, on peut craindre que d'autres maisons ne craquent sous la pression qui s'exerce sur les éditeurs. Je ne veux pas me faire prophète de malheur, mais il faut voir les choses en face : les ventes ne cessent de baisser et les éditeurs en pâtissent.

Ceux qui pourraient le plus souffrir de cette crise de l'édition sont les petits éditeurs. Pourquoi ? Parce que les subventions qu'ils reçoivent sont nettement inférieures à celles dont ont bénéficié les éditeurs de la génération antérieure aux années 2000. Fragilisés d'entrée de jeu, ils doivent accomplir des miracles pour tirer leurs marrons du feu. Pour dire les choses sans détour, il est très possible que plusieurs d'entre eux soient sur la corde raide, d'autant plus qu'ils ne bénéficient probablement pas du soutien de la SODEC comme cela semble être le cas pour La courte échelle. Les nouveaux éditeurs sont partis de rien et ils n'ont pas atteint, pour la très grande

majorité d'entre eux, une solidité financière leur permettant de négocier une bonne marge de crédit à la banque sauf, peut-être, Marchand de feuilles, qui a cartonné avec *La fiancée américaine* d'Eric Dupont, mais rares sont les autres qui ont vu un de leurs auteurs plusieurs semaines sur la liste des best-sellers. Leurs revenus sont à l'avenant.

Et les auteurs, eux ?

Dans le cas de la faillite de La courte échelle, la ministre Hélène David a répété qu'elle ferait tout en son pouvoir pour dédommager les auteurs. De leur côté, les membres de l'UNEQ ont dépensé beaucoup d'énergie pour mettre les choses au clair dans ce dossier. Dans un communiqué daté du 14 novembre, la présidente Danièle Simpson écrit :

Nous avons organisé quatre ateliers en collaboration avec la Clinique juridique pour aider les auteurs à remplir leur formulaire de réclamation, un passage obligé s'ils veulent être reconnus comme créanciers et espérer récupérer leur dû. Nous leur avons fourni des services de reprographie et de numérisation. Tout a été mis en œuvre pour faciliter leurs démarches auprès du syndic.

À propos des auteurs, j'ai communiqué avec Francis Farley-Chevrier, directeur général de l'UNEQ, pour lui rappeler que, dans la faillite de Leméac survenue en 1986, le Conseil des arts du Canada avait décidé de rembourser les auteurs. Cette mesure, prise à l'époque par Naïm Kattan, directeur du CAC, avait été à la fois applaudie et critiquée, parce qu'on jugeait qu'elle ne relevait pas du mandat du CAC, mais elle s'est révélée tout à fait heureuse puisque Leméac est encore en selle et, de plus, en bonne posture financière. L'UNEQ m'a confirmé être au courant de cette initiative. J'espère que la ministre Hélène David prendra la décision qui s'impose en temps et lieu. Dans mon esprit, il est clair que, si on paie les auteurs, on évite une épine dans le pied du futur acheteur.

Cependant, certains veulent reprendre leurs droits pour aller frapper à la porte d'autres éditeurs ou voler de leurs propres ailes. Le problème est que ceux et celles qui ont écrit des séries pourraient rester prisonniers de La courte échelle, même après que la faillite aura été réglée, à cause de leur contrat nettement restrictif qui les lie à leur éditeur pour ainsi dire à vie.

Le libellé du contrat d'auteur est clair à ce sujet. Je le reproduis dans sa longueur pour bien montrer qu'on a bloqué toutes les possibilités de s'y soustraire :

L'AUTEUR/ILLUSTRATEUR s'engage pour la durée du droit d'auteur cédé par les présentes à ne pas écrire ni préparer, contribuer à la rédaction ou à la publication ni participer à la préparation d'une autre édition d'une version révisée, corrigée, augmentée ou abrégée de l'ouvrage ou d'un autre ouvrage portant sur le même sujet ou nuire à sa vente et à ne pas utiliser le ou les même(s) personnage(s) principal (aux) de l'œuvre pour une autre édition avec une maison d'édition autre que celle de l'ÉDITEUR ou si l'ÉDITEUR refuse toute œuvre future de l'AUTEUR/ILLUSTRATEUR mettant en

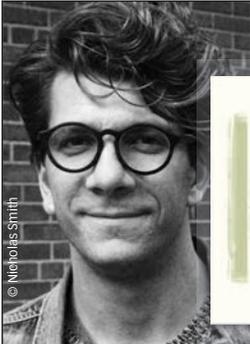
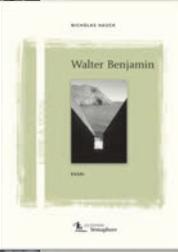
vedette le ou les mêmes principaux personnages ou s'il y a résiliation de la cession l'AUTEUR/ILLUSTRATEUR pourra alors offrir l'œuvre à d'autres éditeurs.

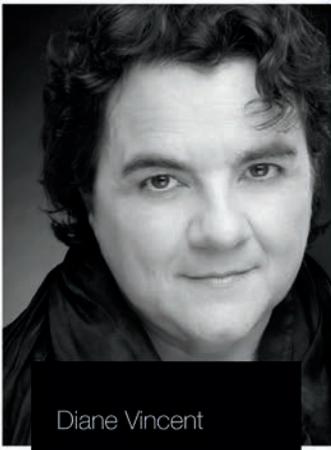
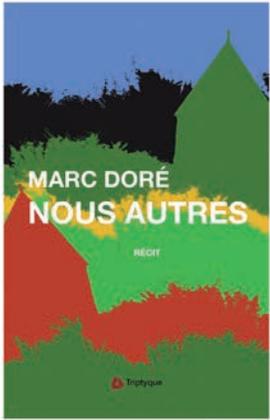
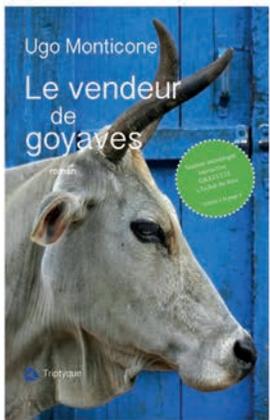
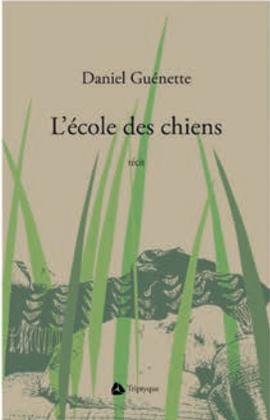
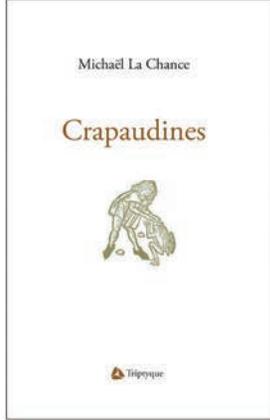
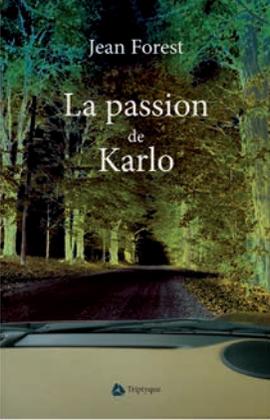
Dénouement

Les auteurs mêlés à ce conflit n'imaginaient sans doute pas qu'il se réglerait aussi vite. De fait, après une réunion avec les auteurs le 22 novembre pendant le Salon du livre de Montréal, Raymond Talbot et sa fille Mariève arrivaient à une entente avec le syndic le 5 décembre 2014.

Pour les auteurs, c'est un soulagement. Il y a cependant deux voix dissidentes. Ce sont celles d'Annie Groovie, auteure de la série *Léon*, qui refuse l'entente et reprend ses droits sur tous ses titres, mais perd du coup les 14 000 \$ qui lui étaient dus. Quant à Chrystine Brouillet, elle laisse la gérance de ses titres anciens à La courte échelle et récupère, de ce fait, les 60 000 \$ des arrérages de redevances, mais elle quitte La courte échelle et signera dorénavant ses futurs romans aux Éditions Gruide.

On ne peut qu'espérer une nouvelle ère à La courte échelle et... des auteurs heureux !

 <p>© Nicholas Smith</p>	 <p>NICHOLAS HAUCK <i>Walter Benjamin</i> ESSAI 96 PAGES 17,95 \$ COLLECTION « LIBRE À VOUS » La pensée de Benjamin appliquée à notre société contemporaine. EN LIBRAIRIE LE 17 FÉVRIER</p>	 <p>© Blanche Poissant</p>	 <p>ALAIN POISSANT <i>T'es où Célestin?</i> ROMAN 196 PAGES 20,95 \$ Le destin de la famille Verdier. Un roman en hommage aux oubliés de l'histoire des Patriotes, les femmes et les enfants. EN LIBRAIRIE LE 24 FÉVRIER</p>
--	---	--	--

 <p>Diane Vincent <i>Peaux de soie</i> roman, 25 \$, 978-2-89031-982-0</p>	 <p>MARC DORÉ <i>NOUS AUTRES</i> nouvelles, 22 \$, 978-2-89031-988-2</p>	 <p>Ugo Monticone <i>Le vendeur de goyaves</i> roman, 20 \$, 978-2-89031-994-3</p>	 <p>514-597-1666 www.triptyque.qc.ca triptyque@editiontriptyque.com</p>
 <p>Diane Vincent <i>Peaux de soie</i> roman, 25 \$, 978-2-89031-982-0</p>	 <p>Daniel Guénette <i>L'école des chiens</i> essai, 25 \$, 978-2-89031-985-1</p>	 <p>Michaël La Chance <i>Crapaudines</i> roman, 20 \$, 978-2-89741-012-4</p>	 <p>Jean Forest <i>La passion de Karlo</i> roman, 22 \$, 978-2-89741-015-5</p>